



BULLETIN FÉDÉRAL

de la Fédération française de cyclotourisme

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

vendredi 12 et samedi 13 mai 2017

 *Le tourisme à vélo*

N° 138

— FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME —

PRÉSENTS :

Élus : Martine CANO, Dominique LAMOULLER, Béatrice BARRIÈRE, Jean-Jacques PECH, Élisabeth PICAUT, Claude ROBILLARD, Jacques VAGNER, Sylvie FORZANI, Jean-Marie BROUSSE, Jean-Philippe BATTU, Carmen BURGOS, Yves BIGEL, Ghislaine CHARTON, Alain RAT, Marie-Françoise DESBROUSSES, Jacky BROUSSEAU, Yves YAU, Christian PROPONET, Nicolas LEROY – Directeur de la FFCT, Isabelle GAUTHERON – Directrice Technique Nationale, Stéphanie CALLUAUD – Comptable, Bertrand HOUILLON – Directeur de la communication, Marie GUIGNON.

Pouvoir :

- Ghislaine CHARTON à Martine CANO pour toute la durée du comité directeur,
- Marie-Françoise DESBROUSSES à Alain RAT jusqu'à 15h30 le vendredi 12/05,
- Jacques VAGNER à Elisabeth PICAUT pour toute la durée du Comité directeur.

1 – VILLE ET TERRITOIRE VÉLOTOURISTIQUES (VTVT) DEVIENT « TERRITOIRE VÉLO » (TV) :

Afin d'améliorer le suivi des Labels TV, il est prévu de constituer un réseau de contacts avec nos CoReg, CoDep et nos clubs. Le label TV ne peut plus être géré par une seule personne au plan national.

C'est à cette condition que ce label pourra se développer et être reconnu. Le réseau sera géré par le groupe créé TV auquel chacun appartiendra. Cela permettra la mise en place d'animations pour ce label avec des manifestations de cyclotourisme, des actions pour les jeunes, des actions diverses ou toutes initiatives novatrices, afin de pouvoir faire vivre celui-ci auprès des collectivités territoriales. Dans ce cadre, après l'attribution du label TV à un territoire, un suivi doit être assuré par les structures fédérales locales (CoDep, CoReg) pour la valorisation et la pérennisation du label.

Compte tenu de la nouvelle taille des collectivités (loi Notre) et des frais engagés pour les actions de suivi, des nouveaux tarifs sont proposés :

TAILLE DE LA COLLECTIVITÉ	TARIF
Moins de 10 000 habitants	500 €
De 10 000 à 100 000 habitants	0,05 € / habitant
Plus de 100 000 habitants	5 000 €

Vote :

- Oui : 19

2 – APPEL D'OFFRES ASSURANCE 2017 :

Le contrat d'assurance actuel arrive à échéance fin 2017. Un appel d'offres pour la période 2018/2021 a donc été lancé : 5 candidats (Agents ou Courtiers) ont été contactés :

- AIAIC (courtier) : MMA, GENERALI
- AXA
- ALLIANZ
- MDS (Mutuelle des Sports) : MAIF (RC, rapatriement) / MDS Conseil (IA)

Les 5 offres ont été analysées sur la base de critères techniques et de critères financiers.

L'offre ALLIANZ a été retenue avec les principaux éléments suivants :

- Le contrat démarre au 1^{er} janvier 2018.
- Les pratiques liées aux futures nouvelles licences 2018 (y compris la pratique cyclosportive) seront couvertes de manière identique aux licences 2017 sans surcoût.
- Le montant de la garantie " grand braquet » est porté de 800 à 1 500€. Cette formule d'assurance se retrouve ainsi fortement redynamisée.
- Conformément au vote du Comité directeur des 13/14 janvier 2017, réduction du capital de garantie décès suite à ACV / AVC : plafonné à 3 000 € pour le petit braquet et 7 500 € pour le grand braquet (contre 5 000 € et 15 000 € dans le contrat en cours).

	PETIT BRAQUET	GRAND BRAQUET	
Décès			
• Suite à un AVC / ACV : capital versé sans présentation d'un test à l'effort de moins de deux ans (4)	1 500 €	2 500 €	Néant
• Suite à un AVC / ACV : capital versé avec présentation d'un test à l'effort de moins de deux ans (4)	3 000 €	7 500 €	Néant
• Autres décès accidentels	5 000 €	15 000 €	

(4) : Cette garantie n'est ouverte qu'aux seules formules "Vélo Rando" et "Vélo Sport".
La formule "Vélo Balade" ne pourra y prétendre.

- Tarifs :

OPTIONS D'ASSURANCES	TARIFS 2014 - 2017	TARIFS 2018 - 2021
Mini braquet	15 €	14,50 €
Petit braquet	16,50 €	16,50 €
Grand braquet	65 € (800 €)	64,50 € (1 500 €)
Option A	25 €	25 €
Option B	25 €	25 €
Option B+	50 €	50 €

Vote :

- Abstention : 1 (Alain RAT)
- Oui : 18

3 – DIVERS TYPES DE LICENCES 2018 :

Il a été décidé lors du comité directeur du 10 mars 2017 de créer pour la saison 2018 une nouvelle licence avec 3 formules dénommées :

- La formule "Cyclotourisme" actuelle qui est maintenue et devient "**Vélo Rando**". Les jeunes en école de cyclotourisme devront prendre cette option, ainsi que les éducateurs à partir du niveau initiateur inclus, et les participants pédalants aux séjours FFCT.

- Une nouvelle formule "Vélo Sport" interdite aux moins de 18 ans permettant de participer aux cyclosporives.
- Une formule avec pratique limitée "Vélo Balade" ; cette option concerne aussi les bénévoles des clubs et les participants non pédalants aux séjours FFCT.

À noter que le tarif "jeunes de - de 25 ans" disparaît et devient "jeunes de - de 18 ans" ; cette mesure n'ayant jamais fait venir de nouveaux jeunes à la FFCT.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces options :

FORMULES	CMNCI	PARCOURS	TYPE DE PRATIQUE
VÉLO RANDO	Oui - tous les 5 ans (mention cyclotourisme ou sport ou APS) avec réponse à un auto-questionnaire durant les 4 années intermédiaires	vert - bleu - rouge - noir	Pratique régulière
VÉLO SPORT	Oui - tous les ans (mention cyclisme ou sport de compétition)	vert - bleu - rouge - noir	Pratiques sportives et cyclo sportives
VÉLO BALADE	Non	vert et bleu	Pratique familiale et accessible à tous

À noter l'introduction de circuits de couleur. Ces cotations mentionnant la difficulté des itinéraires de tourisme à vélo résultent d'une fiche établie par le ministère du Tourisme élaborée en concertation avec la FFCT pour les circuits "Route" et d'une collaboration étroite entre les 2 fédérations délégataires du vélo en France (FFCT et FFC) pour les circuits VTT :

ROUTE					
	DIFFICULTÉ	DISTANCE	DÉNIVELÉ CUMULÉ POSITIF	NATURE DU PARCOURS ET DIFFICULTÉS TECHNIQUES	Type de pratique
VERT	Très facile	Moins de 30 km	Moins de 100 m	Se référer à la grille de cotation route	Idéal à faire en famille
BLEU	Facile	De 30 à 50 km	De 101 à 300 m		Abordable par tous les pratiquants
ROUGE	Difficile	De 51 à 70 km	De 301 à 1 000 m		Pour un cyclotouriste habitué
NOIR	Très difficile	Plus de 70 km	Plus de 1 000 m		Pour randonneur expérimenté et sportif

VTT				
	DIFFICULTÉ	DISTANCE	DÉNIVELÉ CUMULÉ POSITIF	TYPE DE VOIE ET TECHNIQUE
VERT	Très facile	Moins de 11 km	Moins de 100 m	Se référer à la grille de cotation VTT
BLEU	Facile	De 11 à 20 km	De 101 à 250 m	
ROUGE	Difficile	De 21 à 40 km	De 251 à 600 m	
NOIR	Très difficile	Plus de 41 km	Plus de 600 m	

Pour mieux appréhender le fonctionnement des 2 grilles de cotation (Route et VTT) et comprendre comment définir la couleur de vos circuits, nous vous invitons à consulter les 2 documents en pièce jointe dans la Newsletter.

Vote :

- Oui : 19

4 – PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL POUR LES "NON LICENCIÉS" * SUR CERTAINES MANIFESTATIONS FFCT :

Avec l'introduction des nouvelles licences en 2018 suite aux modifications imposées par le ministère des Sports, il semble important que les contraintes liées au certificat médical ne reposent pas uniquement sur les adhérents FFCT.

Aussi, le règlement des organisations suivantes doit imposer aux "Non Licenciés" la présentation du CMNCI :

- Cyclomontagnardes / Mer-montagne
- Brevets fédéraux / Brevets de randonneurs mondiaux / Audax / SuperRandonnées
- Flèches et traces Vélocio
- Vertes et maxi vertes, circuits rouges et noirs

Dans le cadre des autres manifestations, le CMNCI est vivement préconisé pour les circuits rouges et noirs. Un bilan de cette mesure sera fait avec des CoDep et clubs volontaires avant de la généraliser en 2019.

Vote :

- Abstention : 1 (Denis VITIEL)
- Oui : 18

* : par non licenciés, nous entendons les pratiquants n'ayant pas de licences dans une fédération, quelle qu'elle soit.

5 – MODIFICATIONS DES STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Propositions de modifications des statuts :

1. Remplacement à la fin du 2^e alinéa du premier paragraphe de l'article 1 de "exclusivement" par "principalement" (ce qui permet d'inclure le Vélo à Assistance Électrique).
2. Ajout à la fin du deuxième alinéa du 2^e paragraphe de l'article 6 de la phrase "Elle pourra créer sous des noms à préciser par le Comité directeur des titres de participation, de nouvelles formes d'options de licence et des adhésions".

Propositions de modifications du règlement intérieur :

Modification de l'article 25 : compte-rendu dont les 2 premiers alinéas sont remplacés par :

"Le compte rendu de chaque réunion du Comité directeur est soumis à la correction puis l'approbation des membres du comité par tous moyens électroniques existants (dont la messagerie électronique).

Dans l'hypothèse où l'approbation électronique ne réunit pas les deux tiers des voix des membres du comité dans un délai de 1 mois après le comité concerné, le compte rendu est mis à l'approbation du comité lors de la séance suivante à la majorité simple".

Modification de l'article 26 : en début de cet article est inséré le texte suivant :

"Les membres du comité, animateurs et adhérents mandatés ne perçoivent aucune rémunération en raison de leurs fonctions, mais peuvent percevoir des remboursements des frais exposés, justifiés et éventuellement autorisés préalablement (frais de déplacements, d'hébergement et repas, matériel de bureau, frais postaux, Internet, etc...). Les modalités, les taux et plafonds de remboursement des frais de déplacements, d'hôtel et de repas sont fixés par le Comité directeur".

Le comité directeur approuve :

- la modification de l'article 1 et de l'article 6 des statuts ;
- la modification de l'article 25 et de l'article 26 du Règlement intérieur.

Vote :

- Contre : 1 (Jean-Philippe BATTU).
- Oui : 18

6 – SOUTIEN MORAL AU CODEP DORDOGNE :

Un licencié a été tué le 7 décembre 2016 en Dordogne. Le CoDep s'est porté partie civile, demande qui a été acceptée par la Justice.

La Fédération apporte son soutien moral au CoDep dans cette démarche et fera un courrier dans ce sens, à porter au dossier.

Vote :

- Oui : 19.

7 – ORGANISATION JEUNES 2018 :

La Semaine Nationale et Européenne des jeunes (SNEJ) souffre d'un manque de candidatures.

Ainsi après Châtellerauld dans la Vienne (86) en 2017, les années suivantes ne sont pas pourvues.

Afin de pallier ce manque pour 2018, le Centre des 4 Vents d'Aubusson peut tout à fait convenir comme site d'accueil.

Le Comité directeur se prononce pour un accord de principe ; le sujet sera revu au Comité directeur de septembre en fonction des données conformes du projet.

Vote :

- Oui : 19

8 – CNER (CONCOURS NATIONAL D'ÉDUCATION ROUTIÈRE 2017) :

Ce concours axé sur la sécurité à vélo sur le domaine public et qui s'adresse à la plus jeune population de notre fédération n'avait pas de suite à l'édition 2016.

A ce jour une candidature, conforme au cahier des charges, est déposée. Ce concours aura lieu les 27-28 et 29 octobre 2017 à Quessoy (22).

Organisateur : CoDep 22 - Président Jean-Charles HARZO, avec le concours du club de Quessoy.

Le CoReg Bretagne a donné son accord de principe. L'accueil se ferait au Lycée agricole de Quessoy.

Vote :

- Oui : 19

9 – GRAND ITINÉRAIRE VTT :

Dans le cadre du développement des activités VTT, un groupe de travail sur la grande itinérance a été créé lors de la réunion du Comité directeur de mars. Celui-ci coordonne la mise en place dans les territoires de grands itinéraires (liaisons entre bases VTT, tour du département, tour de la région, etc...)

Une appellation spécifique doit être créée. Celle-ci ne doit pas entrer en concurrence avec celle déjà existante. C'est pourquoi la CNVTT propose de donner l'appellation: "Grands Itinéraires VTT". Ces grands itinéraires répondent à un cahier des charges.

En appui à ces "Grands Itinéraires VTT", il convient de créer une flèche spécifique dont la conception et les spécificités devront être déposées auprès de l'INPI. Cette flèche est orange code 021U.

Le Comité directeur de la FFCT est favorable à la création de l'appellation "Grands Itinéraires VTT" et à la création d'une flèche spécifique à ces grands itinéraires.

Vote :

- Oui : 19

Un cahier des charges devra être présenté lors d'un prochain Comité directeur.

10 – PRIX DES LICENCES 2018 À 2020 :

Le Comité directeur propose une augmentation de la cotisation fédérale 2018 pour les licences suivantes :

FORMULES	LICENCE CLUB	LICENCE M.I.
ADULTE	+ 0,50 €	+ 0,80 €
ÉCOLE DE CYCLOTOURISME	+ 0,50 €	—
JEUNES - 18 ANS	+ 0,50 €	—
2 ^e ADULTE (EN FAMILLE)	+ 0,30 €	+ 0,30 €

Vote :

- Oui : 19

Pour 2019 et 2020, le Comité directeur réétudiera la question en fonction de l'évolution des projets de financements des structures et des clubs.

11 – DIFFÉRENCE DE TARIF ENTRE LICENCIÉS ET NON LICENCIÉS :

Le Comité directeur veut donner la possibilité aux Clubs et aux CoDep de mettre en place de manière expérimentale pour le calendrier 2018, dans certaines manifestations, une différenciation de tarif plus importante entre les Licenciés de la FFCT et les non licenciés avec la possibilité d'exiger des non licenciés un certificat médical. Cette différenciation actuellement prévue par la charte des organisations est de 2 à 6 €. Elle sera étendue dans le cadre expérimental de 7 à 10 €. Le maximum de différence pour être porté à 10 €.

Concernant les non licenciés, la recommandation d'un écart de tarif à l'inscription par rapport aux licenciés est débattue. Il en ressort que la mesure sera testée pour la saison 2018 sur la plupart des manifestations d'au moins 2 CoDep volontaires et sur une manifestation test par CoDep, avant prise de décision définitive pour la saison 2019.

Jean-Marie BROUSSE et Dominique LAMOULLER sont chargés de piloter cette action.

Vote :

- Oui : 19

12 – PÂQUES EN PROVENCE 2018 :

Pâques en Provence s'est déroulé cette année à **Vénéjan** (30), sur un site qui se prêtait particulièrement à cette manifestation. Elle fût d'ailleurs une réussite.

Le groupe de travail "Pâques en Provence" a tenu une réunion le 16 avril 2017. Plusieurs sites ont été retenus pour les années à venir, selon un cahier des charges bien précis.

Pour 2018 (Pâques sera le 1^{er} avril) le site de **Barbentane**, dans les Bouches du Rhône, est proposé.

Le club d'Aramon est volontaire. Une équipe de bénévoles sera constituée pour assurer les prestations de la concentration historique du dimanche

Vote :

- Oui : 19

13 – ORGANISATION DU COMITÉ DIRECTEUR DE MARS 2018 AUX 4 VENTS À AUBUSSON :

Afin de laisser la possibilité aux élus et salariés de participer au salon Destinations Nature, le Comité directeur valide l'organisation d'une réunion de celui-ci à Aubusson, Centre cyclotouriste, les 23 & 24 mars 2018.

Vote :

- Oui : 19

14 – INVESTISSEMENT AU CENTRE DES 4 VENTS :

Le projet du Gîte des 4 Vents consiste à créer un aménagement permettant une exploitation plus dynamique et le renforcement de l'animation de toutes formes d'activités sur le centre cyclotouriste.

Ce projet est issu d'une étude d'opportunité tant sur le plan du tourisme que de sa rentabilité réalisée avec une société spécialisée en marketing tourisme, le Parc Livradois Forez, la Commune d'Aubusson et le Conseil départemental du Puy de Dôme (63).

Le projet initial n'a pu être réalisé par le Comité précédent car trop ambitieux et trop onéreux : 1 725 000 €.

Entre 2015 et 2017, l'idée a été de ramener ce projet à 900 000 € dont 300 000 € de subvention (200 000 € sont acquis) et entre 100 000 et 200 000 € en attente de réponse du CNDS équipement. Bien évidemment, si nous n'avons pas les 100 000 € attendus du CNDS, (fourchette basse) le projet sera réduit de 20 à 30 % de son montant en diminuant la part Camping, HLL (Mobil-Home) et divers, soit environ 300 000 €.

Le coût de l'opération reviendra à 0,29 € par licence et par an sur 20 ans. Ce qui ne grève pas le coût annuel de gestion des 4 Vents qui est en moyenne de 1 € par an et par licencié depuis sa création comprenant les investissements et l'exploitation du site.

Sachant que l'assainissement (qui est une opération obligatoire) a été intégré dans ce projet pour 125 000 €, ce qui n'était pas le cas avant.

En fonction des appels d'offres par poste, le Comité directeur sera amené à prendre des décisions sur les options, les coûts et sur le point subvention CNDS en suspens.

Ces opérations sont basées également sur l'accord antérieur des clubs en Assemblées générales de la FFCT pour la réalisation du projet et la possibilité de contracter un emprunt de 300 000 €.

Vote :

- Contre : 3 (Sylvie FORZANI, Elisabeth PICAUT et Jacques VAGNER)
- Oui : 16

Concernant le centre, l'agrément DRJS (Jeunesse et Sports) est à faire.

Le Comité directeur insiste pour qu'une promotion de cette structure soit faite par les CoReg et les CoDep auprès de nos licenciés.

15 – DÉSIGNATION DE LA VILLE ACCUEIL DE LA CONCENTRATION FÉMININE DE 2020 :

La ville de Lyon a été retenue pour la concentration 2020.

La date envisagée est le 13 septembre 2020, date à valider avec la ville de Lyon.

Vote :

- Oui : 19

16 – ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DES BREVETS FÉDÉRAUX :

Différents axes sont proposés pour dynamiser nos Brevets Fédéraux : par exemple, mentionner les vélos couchés, rendre libre la neutralisation nocturne, autoriser le contrôle par question secrète, créer un BF de 2 500 km sur une moyenne de 12 km/h soit 9 jours de vélo...

Le Comité directeur se prononce sur le principe de ces modifications. Le règlement modifié devra être proposé lors d'un prochain Comité directeur.

Vote :

- Abstention : 3 (Denis VITIEL, Jean-Jacques PECH et Christian PROPONET)
- Oui : 16

17 – ORGANISATION D'UN BREVET FÉDÉRAL POUR LES JEUNES LORS DE LA SF :

Le programme de la SNEJ étant trop chargé pour envisager cette organisation durant la semaine, il est proposé d'organiser un Brevet Fédéral de 100 km (ou 150 km) pendant la Semaine fédérale 2017 à Mortagne-au-Perche (61) pour les jeunes.

Cette randonnée devra être intégrée au programme de la SF (public visé : 16-25 ans).

Vote :

- Oui : 19

18 – CONVENTION FFCT – AG2R SUR LES QUADRIX :

Dans le cadre de la convention FFCT/AG2R, une structure a acheté en 2016 des quadrix (engin électrique tout terrain).

Allianz a accepté de les assurer à titre exceptionnel.

Le but de ces quadrix est de rendre le VTT accessible aux PSH (personnes en situation de Handicap). En revanche, ils ne sont pas considérés comme des véhicules à assistance électrique, mais à motricité électrique totale, ni des cycles. Le montant de la prime assurance serait trop important.

Il ne semble pas souhaitable, pour le Comité directeur, de généraliser, sinon nous serions obligés d'accepter toutes sortes de véhicules (même s'il s'agit d'une cause très honorable). Il est proposé de voir avec AG2R, qui les a financés, s'il est en capacité de les assurer et selon quelles modalités.

Vote :

- Oui : 19

19 – GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RISTOURNES (POINT D'INFORMATION) :

Le principe consiste à attribuer des points aux actions qui correspondent le mieux aux orientations du projet fédéral 2017/2020. Des actions choisies permettront de déterminer une dotation financière pour les clubs, les CoDep et les CoReg, sachant que les CoReg devraient également se positionner en soutien financier des CoDep et des Clubs dans un rôle plus politique qu'opérationnel.

Un premier tableau de toutes les actions possibles pour les clubs, les CoDep et les CoReg est présenté. Il faut mettre en place des actions faciles à contrôler et donner également des points aux clubs qui utiliseront le Centre des 4 Vents.

Il reste maintenant à planifier des montants de ristourne qui seront définis en fonction des points obtenus. Le Comité directeur vise une mise en place en 2019 avec au préalable une simulation en 2018 sur certaines structures.

20 – DÉSIGNATION DES MEMBRES COMPOSANT LES COMMISSIONS :

La composition des commissions a été validée lors du dernier Comité directeur de mars 2017. Il s'agit aujourd'hui de valider les évolutions dans la composition de certaines commissions :

COMMISSION BREVETS SPORTIFS ET OUTILS NUMÉRIQUES

Membre : Marcel GAILLARD

Vote :

- Oui : 19

COMMISSION COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Membre : Jean-Yves BOURGEOIS

Vote :

- Oui : 19

COMMISSION CULTURE, ÉTHIQUE ET PATRIMOINE

Membre du Groupe de travail Vidéo : Pierre FALGON

Vote :

- Oui : 19

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Membres : Jean-Marc ALLAMAN, Gérard FRESSER, Jean-Marc IRALDE et Jean-Paul BONIN

Consultant : Pierre ROSSET

Vote :

- Oui : 19

COMMISSION RELATION AVEC LES STRUCTURES

Membres : Jean-Claude GIROUD, Daniel ZEY

Vote :

- Oui : 19

COMMISSION SÉCURITÉ

Membre de la commission VAE et pratique utilitaire : Jean-Marie ROGEZ

Vote :

- Oui : 19

COMMISSION SEMAINES FÉDÉRALES ET TOURS CYCLOTOURISTES (TOUR CYCLO - TOUR DE L'HEXAGONE)

Membre : Chantal VIDALIE

Vote :

- Oui : 19

COMMISSION SPORT SANTÉ

Consultant : Catherine CHOTARD

Vote :

- Oui : 19

21 – TOUR CYCLOTOURISTE (POINT D'INFORMATION) :

Afin de retrouver l'équilibre financier sur cette organisation, la nouvelle équipe apporte quelques modifications à l'organisation précédemment définie : remplacement de l'arche de départ par des panneaux sur les écoles cyclo, les repas du midi seront servis dans des salles polyvalentes, le fléchage ne sera pas fait sur l'intégralité du parcours, etc.

22 – CONCENTRATION NATIONALE ASCENSION 2018 :

Un projet à Clermont-l'Hérault (34) est en cours de discussion.
À confirmer pour le Comité directeur de septembre par un dossier complet.

Vote :

- Oui : 19

23 – ÉLECTION AU CNOSF (POINT D'INFORMATION) :

Les élections du Comité directeur et du président ont eu lieu le 11 mai.
Denis MASSEGLIA est reconduit au poste de président du Comité National Olympique et Sportif Français, pour un 3^e mandat de 4 ans. Il a réuni 556 voix contre 385 pour Isabelle LAMOUR, présidente de la Fédération française d'escrime et 54 voix pour David DOUILLET, double champion Olympique de judo.

24 – CONGRÈS DE LA FUB (FÉDÉRATION DES USAGERS DE LA BICYCLETTE) - POINT D'INFORMATION :

L'Assemblée générale de la FUB se tenait les 29 et 30 avril 2017 à Nantes.
Pour y participer, une cotisation de 70 € était demandée.
Le matin une table ronde était organisée sur le thème "Le vélo façonne la ville" et l'après-midi six ateliers participatifs :

- Le vélo pour tous dans la ville de demain
- Partenariats privés, mode d'emploi
- Promouvoir la charte des engagements réciproques, un outil indispensable ?
- Le vélo en ville, c'est la santé
- Mener une campagne d'enquête auprès des usagers du vélo
- Qualité de l'air, vélo et VAE.
- Visite de la ville de Nantes à vélo avec des techniciens de Nantes Métropole (aménagements cyclables).
- Le rapport financier fait apparaître un déficit de 13 764 € après le versement de la subvention 2016.
- La FUB perçoit des soutiens financiers de la CIDUV (Coordination Interministérielle pour le Développement et l'Usage du Vélo), de la DRC, (Département et Région Cyclable) et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).
- Principales activités :
- Une association avec l'IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Technologie des Transports, de l'Aménagement et les Réseaux) sur les dispositifs innovants sur le déplacement des cyclistes novices en ville,
- Etre lauréat du "Leadership program" (mise en place d'un baromètre d'évaluation de la cyclabilité des territoires),
- Une fiche d'emploi de l'IKV (Indemnité Kilométrique Vélo),
- Conseil juridique aux Associations dans des cas de non-respect de la loi Laure,
- Une fiche à la demande de DRC "de la sortie scolaire au voyage à vélo",
- Représentation des cyclistes au CNSR (Conseil National de la Sécurité Routière),
- Un guide "gérer et animer une vélo-école",
- Participer au PAMUV (Plan d'Action pour la Marche et l'Usage du Vélo).

L'AG ordinaire a été interrompue pour une AG extraordinaire pour modifier les statuts afin de permettre l'intégration de deux nouveaux collègues.

- Collège de Membres associés
- Collège de Membres partenaires à la demande

25 – DÉSIGNATION DE L'ORGANISATEUR DE LA MAXI-VERTE 2018 :

La candidature de la Corrèze pour l'organisation d'une Maxi-Verte en 2018 a été étudiée suite à la fourniture de pièces complémentaires (budget, départs décalés) qui répondent au cahier des charges. Le Comité directeur accorde au Club Haute-Corrèze Sports Nature (n° 07838) assisté du club Association Nature Limousin (n° 07287) le label Maxi-Verte 2018.

Vote :

- Oui : 19

26 – POLITIQUE DE LA COMMISSION "COMMUNICATION NUMÉRIQUE" (POINT D'INFORMATION) :

Les travaux de la commission se poursuivent. Parmi les principaux, citons :

- Étude comparative des serveurs,
- Déploiement du portail Office 365 auprès des membres du Comité directeur et des CoReg, puis prochainement des CoDep. Une procédure a été diffusée aux personnes concernées,
- Poursuite de la réflexion sur l'espace fédéral, sur la revue en ligne, la boutique en ligne (objectif : 01/01/2018), les sites Internet des CoReg, le référencement Internet, les newsletters, etc..

Nota : un numéro d'infos structures a été envoyé aux licenciés afin de trouver des contributeurs pour le Mag et la revue.

27 – PROJET DE LA COMMISSION "COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE" (POINT D'INFORMATION) :

Les principales actions prévues par la commission sont :

- Le plan de communication (diffusé lors du Comité directeur de mars),
- Mise en œuvre d'un observatoire du cyclotourisme,
- L'identité de la FFCT (logo et charte graphique),
- Formation à la communication des structures.

→ Mise en œuvre d'un observatoire et Identité Visuelle de la FFCT :

Première étape - la mise en place d'un observatoire du cyclotourisme :

- * Connaissance des attentes et modes de consommation du grand public et des licenciés FFCT.
- * Qualification et quantification des retombées de l'activité fédérale dans l'économie (activités des clubs et des licenciés).

Deuxième étape – Identité Visuelle de la FFCT :

Cette démarche sera accompagnée d'une enquête de notoriété, étude d'image, diagnostic et conception éventuelle d'une nouvelle identité visuelle (nom, acronyme, emblème figuratif et charge graphique).

L'objet d'un observatoire est ensuite de pouvoir présenter des comparatifs régulièrement. La périodicité et son périmètre pourront être définis ultérieurement et ne sont pas aujourd'hui inclus dans ce premier projet. Cela pourra faire l'objet de propositions, en options, dans les réponses à l'appel d'offres.

Planning :

Concernant ce projet de changement d'identité visuelle, un appel d'offres sera lancé en mai, dépouillement des candidatures début septembre pour une décision au comité de septembre.

→ **Formation à la communication des structures**

Le but de ces formations est de :

- Décliner les résultats de l'observatoire et de présenter la nouvelle identité si elle est adoptée par le comité.
- Apporter aux structures les méthodes de communication en osmose avec le fonctionnement fédéral dans le but d'améliorer à la fois la reconnaissance de la FFCT et l'accueil dans nos clubs.

28 – CYCLOMONTAGNARDES 2018 :

Suite aux compléments d'information demandés aux organisateurs de Luchon-Bayonne 2018 et transmis par ces derniers, le Comité directeur valide l'organisation de la Cyclomontagnarde Luchon-Bayonne des 23 et 24 juin 2018.

Il valide également la Cyclomontagnarde du Massif central "Courpière - le Puy-en-Velay" les 16 et 17 juin sous réserve de complément du dossier avec comme organisateur, le club Team Dore Evasion.

Vote :

- Oui : 19



Responsables : Martine Cano et Christian Proponet - N° ISSN : 1634-5290

Diffusion : membres du Comité directeur, chargés de mission,
membres des commissions nationales et conseils disciplinaire, présidents de Comités régionaux et départementaux,
présidents de clubs, Centre cyclotouriste « Les 4 Vents », représentants départementaux élus des membres individuels,
présidents d'honneur : Marc Dobise, Jean-Michel Autier.